

Participation aux frais pour la saison 2009

L'A.A.V.L.L est une association régie par la loi de 1901. Les activités qu'elle propose sont donc strictement réservées à ses membres. Dans la mesure où ces activités entraînent des coûts, ceux-ci sont répartis entre les différents membres suivant le barème ci-dessous :

Cotisations annuelles :

Membre d'honneur	0 €
Membre	20,00 €

Seuls les pilotes sont tenus d'adhérer à L'Association et de payer la cotisation annuelle. Les membres de leur famille et accompagnants sont considérés comme leurs invités.

Participation aux frais :

1. Camping

Par jour et par personne	6,00 €
Enfants de moins de 13 ans	Gratuit

branchement électrique, alimentation d'eau, accès aux sanitaires et installations et utilisation de la machine à laver inclus.

2. Autres prestations

Garage aéronef monté dans la grange par semaine (*)	50,00 €
---	---------

(*) Dans la mesure des places disponibles.

Note : En raison de charges bancaires exorbitantes, nous ne sommes malheureusement pas en mesure d'accepter les règlements par chèques, sauf chèques français.

Cette liste de participation aux frais est révisable sans préavis.

Participation aux frais, activité vol à voile (Saison 2008):

L'activité vol à voile, et en particulier le remorquage des planeurs sont assurés par l'aéro-club local, l'Air-Club Blois Vendôme (ACBV). Les tarifs de l'ACBV peuvent être consultés sur son site Internet, à l'adresse URL suivante :

<http://fly.to/acbv>

Vous trouverez ci-dessous à titre indicatif un extrait non exhaustif de ce tarif :

Cotisation	50,00 €
Licence FFVV (*)	min. 72,00 €
Remorqué à 500 mètres	30,00 €

(*) La licence FFVV est obligatoire en France. Elle est valable sur tout le territoire français pour l'année calendaire en cours. Si vous l'avez déjà payée autre part, vous n'avez donc pas à la repayer une deuxième fois à Blois.

Les pilotes disposant de planeurs à dispositif d'envol incorporé, d'ULM, de motoplaneurs ou d'avions ne paient pas la licence FFVV. De même les pilotes des clubs venant avec leur propre remorqueur.